

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1758

3 août 2011

SOMMAIRE

AIB Administrative Services Luxembourg S.à r.l.	84358	EPF Market Centre Taunton S.à r.l.	84362
AJL Mediacorporation S.à r.l.	84380	E.RE.A.S. Management S.à r.l.	84359
Assursud S.à r.l.	84374	European Value Partners SICAV-SIF	84345
Auxiliaire Générale d'Entreprises S.A. ...	84361	Fiduciaire des P.M.E.	84355
B&C HoldCo S.à r.l.	84381	G Invest S.A.	84345
Beagle Investments S.A.	84361	Golden Profit Plus Oil S.à r.l.	84339
Capital Européen S.A.	84376	Guimauve S.A., SPF	84375
Celsus SA	84369	HUB S.A.	84347
Centerscape Europe S.à r.l.	84362	ING RE NPF Soparfi C S.à r.l.	84344
CEP III Participations S.à r.l. SICAR	84376	ING RE NPF Soparfi C S.à r.l.	84372
Châteaux Management France S.A.	84377	ING RE NPF Soparfi D S.à r.l.	84344
Cherry Estates SA	84350	ITSS Luxembourg S.A.	84349
Chunko S.A.	84338	Jardemer S.A.	84350
CMT SA	84379	Jeziro S.A.	84354
Compagnie Benjamin de Rothschild Opportunities	84361	JMJ Part (Soparfi) S.A.	84355
Corsica Gestion	84370	Kebo	84369
Corum International S.A.	84379	Koch Chemical Technology European Treasury S.à r.l.	84363
Cosmetix S.A.	84348	Lagoon Finance S. à r.l.	84367
Credit Axiom S.à r.l.	84375	Luneil S.à r.l.	84355
Cromafin S.A.	84344	Misa Investment S.A.	84358
CS Iris S.à r.l.	84350	MULTISERVICES Luxembourg S.à r.l. ...	84370
Dawn Finance Sàrl	84358	Ostak S.à r.l.	84362
DB Value S.à r.l.	84379	Procyon S.à r.l.	84366
De Darlion Industries S.A.	84382	QCP GCO Equity Investors S.à r.l.	84376
Dirkin Invest S.A.	84338	Rollasun S.A.	84382
Djedefre S.A. Holding	84356	Solutis S.à r.l.	84370
Dok	84370	Sparkling Tours S.A.	84384
Drake Recoveries S.à r.l.	84383	T'Scheier SA	84384
		wwholding Sàrl	84355

Chunko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 142.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011075605/9.

(110084136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Dirkin Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 137.620.

L'an deux mille onze, le vingt-et-un avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "DIRKIN INVEST S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 137.620 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, alors notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1076 du 30 avril 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.
Signé: R. UHL, S. SABELLA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 avril 2011. Relation: LAC/2011/18857. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 29 avril 2011.

Référence de publication: 2011079273/45.

(110088528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Golden Profit Plus Oil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 161.036.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth May.

Before us Maître Léonie GREHTEN, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

The private limited company GOLDEN PROFIT PLUS LIMITED, incorporated under the laws of Hong Kong with registered office at Room 1401, Cambridge House, 26-28 Cameron Road, Tsimshatsui, Kowloon, Hong Kong,

here represented by Mr Sinan SAR, company manager, with professional residence in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

This appearing attorney, acting as said before, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is Golden Profit Plus Oil S.à r.l..

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.-EUR) represented by five hundred (500) sharequotas of twenty five Euro (25.-EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Subscription and Payment

All the five hundred (500) sharequotas have been subscribed by the aforementioned private limited company GOLDEN PROFIT PLUS LIMITED.

All the sharequotas have been totally paid up so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.-EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Transitory disposition

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2011.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed, are estimated to about one thousand euro (1.000.-EUR).

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
- 2) Mr Cheng JIN, born in Shandong (People's Republic of China) on 1 July 1972, with his residence at Apartment 1302, Building 7, Mei Lum bao Garden, KeHui Road 5, Chao Yang District, Beijing, People's Republic of China, is appointed as manager of the Company for an undetermined duration.
- 3) Mr. Sinan SAR, company director, born in Luxembourg (GrandDuchy of Luxembourg), on June 5, 1980, residing professionally at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, is appointed as manager of the Company for an unlimited period.
- 4) Mr. Dennis BOSJE, company director, born in Amsterdam (the Netherlands), on November 20, 1965, residing professionally at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, is appointed as manager of the Company for an unlimited period.
- 5) The Company is validly bound in any circumstances by the joint signature of any two managers.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the attorney, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treizième jour de mois de mai.

Pardevant Nous Maître Léonie GREHTEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

A comparu:

La société GOLDEN PROFIT PLUS LIMITED, incorporée sous les lois de Hong Kong, avec son siège social à Room 1401, Cambridge House, 26-28 Cameron Road, Tsimshatsui, Kowloon, Hong Kong,

ici représentée par Monsieur Sinan SAR, gérant de sociétés, né à Luxembourg le 5 Juin 1980, avec adresse professionnelle à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel mandataire, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de Golden Profit Plus Oil S.à r.l..

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties. Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Souscription et Paiement

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la prénommée société GOLDEN PROFIT PLUS LIMITED.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, s'élève à environ mille euros (1.000.-EUR).

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

- 1) Le siège social est établi à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich;
- 2) Monsieur Cheng JIN, né à Shandong (République Populaire de Chine) le 1 juillet 1972, demeurant à Apartment 1302, Building 7, Mei Lum bao Garden, KeHui Road 5, Chao Yang District, Beijing, République Populaire de Chine, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
- 3) Monsieur Sinan SAR, né à Luxembourg le 5 Juin 1980, demeurant au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, est nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.
- 4) Monsieur Dennis BOSJE, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 20 Novembre 1965, demeurant au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, est nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.
- 5) La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom,

Signé: Sar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2011. Relation: LAC/2011/22146. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): BENNING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011072807/291.

(110080824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Cromafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011075619/9.

(110084318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

ING RE NPF Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.085.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011075736/10.

(110084648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

ING RE NPF Soparfi D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.086.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011075738/10.

(110084609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

European Value Partners SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 154.395.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 3 juin 2011 a décidé de renouveler les mandats de Messieurs Mark Bole, Léon Kirch et Tom Stubbe Olsen en tant que membres du conseil d'administration jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012. Il est par ailleurs noté que M. Stubbe Olsen a changé d'adresse professionnelle comme indiqué ci-dessous.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit et ce jusqu'à la fin l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

- M. Mark Bole

534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

- M. Léon Kirch

534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

- M. Tom Stubbe Olsen

Dufourstrasse, 5, CH-8702 Zollikon, Zurich

KPMG Audit S.à.r.l. a été réélu comme réviseur d'entreprises et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) SA

Melanie Smiltins / Daniel Breger

Référence de publication: 2011080522/25.

(110089209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

G Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.280.

L'an deux mille dix, le trente décembre

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «G INVEST S.A.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 113280, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 19 décembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 710 du 07 avril 2006. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les TROIS CENT DIX (310) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Annulation de la valeur nominale des actions.

2.- Augmentation du capital social à concurrence de UN MILLION TROIS CENT UN MILLE CENT SOIXANTE-TREIZE (EUR 1.301.173) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000) à celui de UN MILLION TROIS CENT TRENTE-DEUX MILLE CENT SOIXANTE-TREIZE EUROS (EUR 1.332.173) par l'émission de TREIZE MILLE ONZE (13.011) actions sans valeur nominale.

3.- L'augmentation est souscrite et libérée intégralement par l'actionnaire unique la société SWISS LIFE (Luxembourg) S.A. ayant son siège au 25 Route d'Arlon L-8009 Strassen par incorporation d'une partie de la créance qu'elle possède envers la société.

4.- Réduction de capital à concurrence de QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CENT SOIXANTE-TREIZE EUROS (EUR 82.173) pour le ramener de son montant de UN MILLION TROIS CENT TRENTE-DEUX MILLE CENT SOIXANTE-TREIZE EUROS (EUR 1.332.173) à celui de UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 1.250.000,-) en vue de l'apurement partiel des pertes et en annulant HUIT CENT VINGT ET UNE (821) actions.

5.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) actions.

6.- Modification du premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 1.250.000,-), divisé en DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) actions de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la valeur nominale des TROIS CENT DIX (310) actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de UN MILLION TROIS CENT UN MILLE CENT SOIXANTE-TREIZE EUROS (EUR 1.301.173) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000) à celui de UN MILLION TROIS CENT TRENTE-DEUX MILLE CENT SOIXANTE-TREIZE EUROS (EUR 1.332.173) par l'émission de TREIZE MILLE ONZE (13.011) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de la totalité des TREIZE MILLE ONZE (13.011) actions nouvelles l'actionnaire unique SWISS LIFE (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 25 Route d'Arlon L-8009 Strassen.

Souscription - Libération

Ensuite Madame Luisella MORESCHI, prénommée,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte de la société SWISS LIFE (Luxembourg) S.A. prédésignée, aux termes de la prédite procuration, après avoir pris connaissance de tout ce qui précède par la lecture lui en faite par le notaire instrumentant et après avoir déclaré avoir parfaite connaissance des statuts de la société et être dûment mandatée aux fins des présentes, a requis le notaire instrumentant de documenter qu'au nom et pour compte de la société SWISS LIFE (Luxembourg) S.A. prédésignée, elle souscrit l'intégralité de l'augmentation de capital dont s'agit soit UN MILLION TROIS CENT UN MILLE CENT SOIXANTE-TREIZE EUROS (EUR 1.301.173) divisé en TREIZE MILLE ONZE (13.011) actions sans désignation de valeur nominale, et qu'ès qualité, elle libère cette souscription par incorporation d'une créance d'un montant de UN MILLION TROIS CENT UN MILLE CENT SOIXANTETREIZE (EUR 1.301.173) certaine, liquide et exigible existant à charge de la société et au profit de la société SWISS LIFE (Luxembourg) prédésignée.

Ledit apport a fait l'objet d'un rapport établi par la société ALTER AUDIT S.A R.L. ayant son siège social au 69 Rue de la Semois L-2533 Luxembourg en date du

lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés, conclut comme suit:

Conclusion

Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération de l'apport en nature consiste en 13.011 actions à créer sans valeur nominale.

A la demande du Conseil d'Administration, ce rapport est uniquement destiné à satisfaire aux exigences de l'article 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la suite et peut être soumis à la direction de la Société, le notaire instrumentant et les autorités concernées. Ce rapport ne peut pas être utilisé à d'autres fins ni remis à des parties tierces. Il ne peut pas être inclus ni mentionné dans un quelconque document ou publication, à l'exception de l'acte notarié, sans notre accord préalable.

Le prédit rapport, ainsi que la prédite procuration, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Quatrième résolution

En vue de l'apurement partiel des pertes reportées, l'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de QUATRE-VINGTDEUX MILLE CENT SOIXANTE-TREIZE EUROS (EUR 82.173) pour le ramener de son montant – après augmentation de capital ci-avant-de UN MILLION TROIS CENT TRENTE-DEUX MILLE CENT SOIXANTE-TREIZE EUROS (EUR 1.332.173) à celui de UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 1.250.000,-) en annulant HUIT CENT VINGT ET UNE (821) actions existantes sans désignation de valeur nominale.

L'existence des pertes a été rapportée au notaire instrumentant par un bilan arrêté au 30 septembre 2010.

Une copie dudit bilan, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer une nouvelle valeur nominale de chacune des DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) actions à CENT EUROS (EUR 100,-), de sorte que le capital social souscrit au montant de UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE (EUR 1.250.000,-) sera représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) actions ayant toutes une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . Alinéa.** Le capital social est fixé à UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 1.250.000,-), divisé en DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) actions de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.700,

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. VIGNERON – SCHIERES – K. ROTI – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 janvier 2011. Relation: LAC/2011/435. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le vingt-sept mai de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011074947/119.

(110082925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

HUB S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 149.252.

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "HUB S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 149252 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 5 novembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2370 du 4 décembre 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L- 1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, Maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente

et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2011. LAC/2011/24618. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011075726/49.

(110083977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Cosmetix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 80.105.

L'an deux mille onze, le vingt mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «COSMETIX S.A.», une société anonyme, constituée conformément à un acte notarié reçu en date du 10 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 660 du 22 août 2001, page 31664, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 80105, et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société ont subi leurs dernières modifications suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 06 mars 2001, publié au Mémorial le 02 novembre 2001, sous le numéro 954 et page 45780.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine AGOSTINI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc Debaty, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Présentation et approbation du bilan intérimaire et du compte de pertes et profits au 20 mai 2011.
- 2) Dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.
- 3) Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

4) Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires éventuellement représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées «ne varietur» par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que sur les quatorze mille six cent deux (14'602) actions nominatives d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, représentant ainsi l'intégralité du capital social d'un montant d'UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE MILLE DEUX CENTS EUROS (1'460'200.- EUR) quatorze mille cinq cent onze (14'511) [99,38%] actions sont dûment présentes ou représentées à cette Assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette Assemblée par lettre recommandée leur envoyée le 12 mai 2011.

Après délibération, l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE d'approuver sans restriction ni réserve le bilan de la Société arrêté au 20 mai 2011.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE de procéder à la dissolution immédiate de la Société «COSMETIX S.A.» et DECIDE de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

la société «VAN CAUTER-SNAUWAERT & Co S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 52 610.

Quatrième résolution

L'Assemblée DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SCARCELLI, C. AGOSTINI, J.M. DEBATY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 mai 2011. Relation: EAC/2011/6874. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. THOMA.

Référence de publication: 2011075617/67.

(110083991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

ITSS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 109, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011075742/10.

(110084366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Jardemer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 76, rue du Grünewald.
R.C.S. Luxembourg B 98.080.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011075744/10.

(110084627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

CS Iris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 135.559.

Par résolutions signées en date du 18 mai 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission d'Alexandre Moyret, avec adresse professionnelle au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg de son mandat de Gérant, avec effet au 14 février 2011
2. Acceptation de la démission de David Charles Cunnington, avec adresse au 57, Berkeley Square, W1J 6ER Londres, Royaume Uni de son mandat de Gérant, avec effet immédiat
3. Nomination de Richard James avec adresse professionnelle à Lansdowne House, 57, Berkeley Square, W1J 6ER Londres, Royaume Uni, au mandat de Gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée
4. Nomination de Godfrey Abel avec adresse professionnelle au Lansdowne House, 57, Berkeley Square, W1J 6ER Londres, Royaume Uni au mandat de Gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée
5. Nomination de Michael Chidiac, avec adresse professionnelle au 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au mandat de Gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011077718/21.

(110087079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Cherry Estates SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 147.111.

In the year two thousand eleven, on the tenth day of May.

Before the undersigned Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

Appears:

Blossom Group Investments Ltd., a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registered address at Woodbourne Hall, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, BVI company number 638910, since January 25, 2005;

here represented by Mr Patrick VAN HEES, jurist in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which will remain here attached, initialed ne varietur by the appearing person and the notary.

The appearing person requests the notary to act that Blossom Group Investments Ltd., here-after the "Sole Shareholder" holds all the shares issued by CHERRY ESTATES SA, here-after "the Company", a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg companies and trade register at section B under number 147111, incorporated by deed of the notary Carlo Wersandt dated on 19 June 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1482 of 31 July, 2009, and amended deed of the notary Carlo Wersandt dated on December 30, 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 687 of April 11, 2011 having currently a share capital amounting to GBP 196,000 (one hundred ninety-six thousand Pounds Sterling) divided into 23,100 (twenty-three thousand one hundred) shares without indication of nominal value and, in this capacity, exercises hereby the powers devolved to the Extraordinary General Meeting of the Company.

Considering this plenary meeting can validly decide, the sole shareholder requests the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to allow the permanent representation of a legal entity appointed as Director, to create 2 categories within the board of Directors, to authorize the appointment of a consultant for real estate matters and to adapt the clauses governing the decision-making by the board and the representation of the Company towards third parties.

Second resolution

As consequence of the here-above resolution, the sole shareholder decides:

- to amend articles 6, 7 and 8 of the articles of incorporation, to read them as follows:

Art. 6. In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting of a sole director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The Company will be managed by a board of directors (the "Board") composed of at least three (3) managers who need not to be shareholders, belonging each, either to the "A" category, here-after "Director A" or to the "B" category, here-after "Director B", who are appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders in case of plurality of shareholders, for a term which may not exceed six years and who can be dismissed at any time by it.

If a legal entity is appointed as Director, it designates a permanent representative to exercise that duty in its name and for its account.

Such representative shall be subject to the same conditions and shall incur the same civil responsibility as if he fulfilled such duty in his own name and for his own account, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which he represents. This one cannot revoke its representative without simultaneous appointment of a successor.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its shareholders a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the Board are convened on individual request of either Director A or Director B.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all Directors at least seven (7) days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board. The written notice may be waived by the consent in writing, by fax or e-mail of each shareholder of the Board.

The Board can only validly debate and take decisions if at least one Director A and one Director B are present or represented. Proxies between shareholders of the Board are permitted, whatever the category to which they belong, but a shareholder of the Board cannot represent more than one of his colleagues.

The participation in the Board meetings by video conference, conference call or any other telecommunication's means is authorized as far as each taking part person is identifiable and is able to participate actively in the meeting, which means among others to hear and to be heard. In such a case, the Directors using this telecommunication means shall be deemed to be present to the meeting and shall be authorized to take a vote via the telephone or the video. Such means shall satisfy technical characteristics which ensure an effective participation in the meeting whose deliberation shall be on-line without interruption. After deliberations, the votes shall be confirmed by letter. The meeting held a distance by way of such communication means shall be deemed to have taken place at the registered office of the Company.

Decisions also known as circular resolutions, approved by written and signed by all the Directors shall have the same effect as resolutions voted at the Board meeting.

The Directors, in accordance with same majority requirements, may also take resolutions by way of approval or refusal expressed by written on written proposals and resolution's drafts.

Art. 8. To be valid, any resolution of the Board has to be taken by the majority of the votes, including at least those of a Director A and of a Director B.

In case of an equality of votes, the chairman has not a casting vote.

- to suppress article 11 of the articles and to replace it by a new article 11, to read it as follows:

Art. 11. The board of directors or the sole director may confer to any person, acting as consultant and only in an advisory capacity, advising and canvass duties as well as preliminary talks in real estate matters.

- to amend article 12 of the articles of incorporation, to read it as follows:

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed by the sole signature of the sole director.

In case of plurality of directors, the Company is in all circumstances committed by the joint signature of at least one Director A and one Director B or, for determined operations, by the sole signature of a delegate of the Board acting within the limits of his powers.

In its current relations with the public administration, the Company is validly represented by two shareholders of the Board, whatever the category to which they belong.

Third resolution

The sole shareholder states the resignation as Director handed in by Mr Luc HANSEN, accepts it and gives him full discharge for the accomplishment of his mandate.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to appoint until the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at December 31, 2014:

As Director of Category A:

LION INTERNATIONAL MANAGEMENT LIMITED, with registered office at PO BOX 71, Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the BVI Business Company under number 1279,

As Directors of Category B:

Mr Marc THILL, réviseur d'entreprises, residing professionally at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Mr Claude SCHMITZ, tax counsel, residing professionally at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Furthermore, the sole shareholder states that, further to its appointment as Director A, LION INTERNATIONAL MANAGEMENT LIMITED, has appointed as permanent representative to exercise that duty in its name and for its account.:

Mrs Wendy SIM, employee, residing professionally at HSBC Building, 9th Floor, 21 Collyer Quay, Singapour 049320.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand one hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same is thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le dix mai.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Comparaît:

Blossom Group Investments Ltd., une société constituée conformément aux lois des Iles Vierges Britanniques, dont le siège social est établi à Woodbourne Hall, Road Town, Tortola, immatriculée depuis le 25 janvier 2005 au registre des BVI sous le numéro 638910.

représentée aux fins des présentes par Monsieur Patrick VAN HEES, juriste à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui restera annexée à cet acte, signée ne varietur par le mandataire comparaisant et le notaire instrumentant.

Le comparant requiert le notaire d'acter que Blossom Group Investments Ltd., ci-après «l'Actionnaire unique» détient toutes les actions émises par CHERRY ESTATES SA, ci-après «la Société», société anonyme dont le siège est établi à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg à la section B sous numéro 147111, constituée par acte du notaire Carlo Wersandt en date du 19 juin 2009, publié au Mémorial C n°1482 du 31 juillet 2009, modifié par acte du notaire Carlo Wersandt en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial C n°687 du 11 avril 2011, dont le capital social s'élève actuellement à GBP 196.000 (cent quatre-vingt-seize mille livres sterling), représenté par 23.100 (vingt-trois mille cent) actions sans indication de valeur nominale, et exerce en cette qualité les prérogatives dévolues à l'assemblée générale extraordinaire de la Société.

Considérant que cette assemblée plénière peut décider valablement, l'Actionnaire unique requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire unique décide de prévoir la représentation permanente d'un administrateur personne morale, de créer 2 catégories au sein du conseil d'administration et d'adapter les clauses régissant la prise de décision par le Conseil et la représentation de la société vis-à-vis des tiers.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Actionnaire unique décide:

- de modifier les articles 6, 7 et 8 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 6. Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

La Société est administrée par un conseil d'administration (ci-après le "Conseil") composé d'au moins trois administrateurs, actionnaires ou non, relevant chacun soit de la catégorie «A», ci-après «Administrateur A», soit de la catégorie «B», ci-après «Administrateurs B», nommés par l'Actionnaire unique ou l'assemblée générale des Actionnaires en cas de pluralité d'Actionnaires, pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Si une personne morale est nommée Administrateur, elle désigne un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission en son nom et pour son compte.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil se réunit sur la demande individuelle de tout Administrateur A ou Administrateur B.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les Administrateurs au moins sept (7) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil. Il peut être renoncé à toute convocation moyennant l'assentiment par écrit, par fax ou e-mail de chaque Administrateur.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si au moins un Administrateur A et un Administrateur B sont présents ou représentés. Quelle que soit la catégorie dont ils relèvent, le mandat entre Administrateurs est admis, sans toutefois qu'un Administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

La participation aux réunions du Conseil par visioconférence, conférence téléphonique ou tous autres moyens de télécommunication est autorisée pour autant que chaque participant puisse être identifié et soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est-à-dire notamment d'entendre et d'être entendu. Dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce moyen de communication seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Après délibération, les votes devront être confirmés par écrit. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Une décision dite circulaire approuvée par écrit et signée par tous les Administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil.

Les Administrateurs, aux mêmes conditions de majorité, peuvent également procéder par approbation ou opposition exprimée par écrit sur des propositions de résolutions.

Art. 8. Pour être valable, toute décision du Conseil devra être prise à la majorité des votes, comprenant au moins ceux d'un Administrateur A et d'un Administrateur B.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil n'est pas prépondérante.

- De supprimer l'article 11 et de le remplacer par un nouvel article 11 ayant la teneur suivante:

Art. 11. Le Conseil ou l'administrateur unique pourra confier à toute personne, agissant comme consultant et uniquement à titre consultatif, des missions de conseil, de prospection et de négociations préliminaires en matières immobilières.

- de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

En cas de pluralité d'administrateurs, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins un Administrateur A et un Administrateur B ou, pour des opérations déterminées, par la signature d'un mandataire agissant dans les limites de ses pouvoirs, octroyés par le Conseil ou sous la signature d'un Administrateur A et d'un Administrateur B.

La signature de deux Administrateurs, quelle que soit la catégorie dont ils relèvent, sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Troisième résolution

L'Actionnaire unique prend acte de la démission de ses fonctions d'administrateur présentée par Monsieur Luc HANSEN, l'accepte et lui donne entière décharge pour l'accomplissement de son mandat.

Quatrième résolution

L'Actionnaire unique décide de nommer jusqu'à l'assemblée générale qui sera amenée à délibérer sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014:

Aux fonctions d'Administrateur de catégorie A:

LION INTERNATIONAL MANAGEMENT LIMITED, avec siège social au PO BOX 71, Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du BVI Business Company des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1279,

Aux fonctions d'Administrateurs de catégorie B:

Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'Actionnaire constate en outre que suite à sa nomination comme Administrateur A, LION INTERNATIONAL MANAGEMENT LIMITED, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission en son nom et pour son compte:

Madame Wendy SIM, employée, demeurant professionnellement à HSBC Building, 9th Floor, 21 Collyer Quay, Singapour 049320.

Coût

Les droits, frais et honoraires à résulter du présent acte sont estimés sans nul préjudice à mille cent euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Patrick Van Hees, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 mai 2011. LAC / 2011 / 21407. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011076082/223.

(110085436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Jeziro S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 91.940.

Il résulte d'un courrier adressé à la société

JEZIRO S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois enregistrée au Registre de (Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 91 940, ayant son siège social au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, que la Société, en sa qualité d'agent domiciliataire a dénoncé le siège social avec effet au 16 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

FIDEOS

Fatah BOUDJELIDA

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011075745/15.

(110084256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

JMJ Part (Soparfi) S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-7372 Lorentzweiler, 57, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 146.088.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011075747/10.

(110084243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

wwholding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 107.941.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil d'administration de la Société prises en date du 27 mai 2011 que:

- suite à la démission de Maître Philippe Morales de ses fonctions d'administrateur de la Société, a été nommé comme nouvel administrateur Maître Jean de Mestral, avocat, né à Saint-Saphorin-sur-Morges (Suisse), le 03 janvier 1963, demeurant au 9 route de Suisse CH-1295 Mies (Suisse).

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016.

- Monsieur Björn Sundebý demeurant au 14 route de Founex CH-1296 Coppet (Suisse) a été nommé aux fonctions d'administrateur-délégué de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2011075998/17.

(110085268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Fiduciaire des P.M.E., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 10.734.

Les conditions de validité des signatures sociales des signatures A et signatures B ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011076148/12.

(110085390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Luneil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 123.627.

L'an deux mille onze, le vingt mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "HOLDING LUKEMIS S.à r.l.", ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 123.430, ici représentée par son gérant Monsieur Aymeric KEMPF, gérant de sociétés, demeurant actuellement à F-57950 Montigny-les-Metz, 23, rue Charles de Gaulle, lui-même ici représentée par Monsieur Sebastien FEVE, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "LUNEIL S.à r.l.", ayant son siège social à L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 123.627, a été constituée

suyant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 3 janvier 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 403 du 20 mars 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach en date du 28 janvier 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 544 du 12 mars 2009

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,-EUR), entièrement libérées.

- Que la comparante est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer, avec effet au 11 mai 2011, l'adresse du siège social vers L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg."

Deuxième résolution

L'associée unique déclare que l'adresse de l'associé unique est dorénavant L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains.

Troisième résolution

L'associée unique déclare que l'adresse du gérant unique est dorénavant F-57950 Montigny-les-Metz, 23, rue Charles de Gaulle.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de supprimer le deuxième et le troisième alinéa de l'article 6 des statuts.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 800,-EURs.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sebastien FEVE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 mai 2011. Relation GRE/2011/1976. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011075767/49.

(110084578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Djedefre S.A. Holding, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.352.

L'an deux mille onze,

Le dix-neuf mai,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DJEDEFRE S.A. HOLDING", avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25c, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 28 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1078 du 21 octobre 2005, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2928 du 17 décembre 2007, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 janvier 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 689 du 30 mars 2009, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 avril 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1178 du 16 juin 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 108.352, au capital social de deux cent soixante-dix mille euros (EUR 270.000,00), représenté par deux mille sept cents (2.700) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Siyuan Isabelle HAO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain MARSCHALLIK, dirigeant de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la liquidation de la société.
3. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
4. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme "DJEDEFRE S.A. HOLDING".

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme "DJEDEFRE S.A. HOLDING".

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur, Monsieur Alain MARSCHALLIK, dirigeant de sociétés, demeurant à L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire en fonction, pour l'exercice de leurs mandats allant jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute

Signé: S. I. Hao, L. Tran, A. Marschallik, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 mai 2011. Relation: LAC / 2011 / 23344. Reçu douze euros 12,00€

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 30 mai 2011.

Référence de publication: 2011075641/72.

(110083780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

AIB Administrative Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 95.401.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 14 juillet 2010

Les actionnaires ont décidé:

- De renommer Mr. Neil Fleming à la fonction de gérant pour une durée déterminée jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

- De renommer Mr. Brian O'Reilly à la fonction de gérant pour une durée déterminée jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.05.2011.

Référence de publication: 2011076013/15.

(110084689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Dawn Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.702.715,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 130.414.

Par résolutions prises en date du 18 mai 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Mark Houston, avec adresse au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet au 13 octobre 2010

2. Acceptation de la démission d'Alexandre Moyret, avec adresse au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg de son mandat de gérant catégorie B, avec effet au 14 février 2011

3. Nomination de Richard James avec adresse à Lansdowne House, 57, Berkeley Square, W1J 6ER Londres, Royaume Uni, au mandat de gérant de catégorie A, avec effet au 13 octobre 2010 et pour une durée indéterminée

4. Nomination de Godfrey Abel avec adresse au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

5. Nomination de Michael Chidiac, avec adresse au 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet au 14 février 2011 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Référence de publication: 2011077726/21.

(110087075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Misa Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 136.993.

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "MISA INVESTMENT S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 136993 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 février 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 875 du 9 avril 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, Maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement

constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2011. LAC/2011/24619. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011075809/49.

(110083978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

E.RE.A.S. Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.566.

L'an deux mille onze, le onzième jour de mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

SFE SOCIETE FINANCIERE EUROPEENNE SA, une société anonyme de droit suisse, avec siège social au 1 Neugasse, CH - 6300 Zoug (Suisse), immatriculée auprès du registre des sociétés de Zoug sous le numéro CH -170.3.034.782-2 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Monsieur Gregorio Pupino, employé privé, demeurant à L - 1724 Luxembourg, 19-21 boulevard du Prince Henri en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 mai 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que SFE SOCIETE FINANCIERE EUROPEENNE SA, précitée est le seul et unique associé actuel de la société E.RE.A.S. MANAGEMENT S. à r.l., ayant son siège social établi au 19-21 boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 157.566 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 17 décembre 2010 publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 325 le 17 février 2011 (la «Société»);

- que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt- cinq euros (EUR 125,-).

- que l'ordre du jour est le suivant:

1- d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent mille EUROS (EUR 100.000) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents EUROS (EUR 12.500) à cent douze mille cinq cents EUROS (EUR 112.500) par

la création et l'émission de huit cents (800) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq EUROS (EUR 125) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à libérer à 100% de leur valeur nominale.

2- souscription de la totalité des nouvelles parts sociales par l'associé unique SFE SOCIETE FINANCIERE EUROPEENNE SA et libération intégrale en espèces.

3- adaptation subséquente de l'article 6 § 1 des statuts de la Société.

4- démission d'un gérant et décharge à lui accorder.

5- nomination d'un nouveau gérant pour une période indéterminée.

6- suppression de l'article 18 (commissaire) et renumérotation des articles suivants.

7- divers.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante représentée comme dit ci-avant, détenant cent pourcent (100%) du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent mille EUROS (EUR 100.000) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents EUROS (EUR 12.500) à cent douze mille cinq cents EUROS (EUR 112.500) par la création et l'émission de huit cents (800) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq EUROS (EUR 125) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à libérer à 100% de leur valeur nominale.

Deuxième résolution

Souscription Libération

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les huit cents (800) parts sociales nouvelles.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de cent mille EUROS (EUR 100.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par un certificat bancaire de blocage.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'article 6 §1 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 6§1.** Le capital social est fixé à cent douze mille cinq cents Euros (EUR 112.500), divisé en neuf cents (900) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125) chacune."

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Madame Céline GRENNEN au poste de gérante de la Société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Francesco GUARNIERI, avocat, né le 27 janvier 1973 à Capua, demeurant professionnellement au 8, Piazza Dante, CH - 6900 Lugano, en qualité de gérant pour une durée indéterminée.

Sixième résolution

L'associé unique décide de supprimer l'article 18 des statuts de la Société et de re-numéroter les articles 19 à 27 qui porteront dorénavant les numéros 18 à 26.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ mille cent EUROS (EUR 1.100).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante es qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Gregorio Pulino, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 16 mai 2011. LAC / 2011 / 22267. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011075644/77.

(110083965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Auxiliaire Générale d'Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 30.718.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 29 avril 2011

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée d'un exercice:

- Monsieur Paul LAPLUME, ayant son siège social 42, rue des Cerises L-6113 JUNGLINSTER.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Pour le conseil d'administration

AUXILIAIRES GENERALE D'ENTREPRISES

SOCIETE ANONYME

Signatures

Référence de publication: 2011076035/16.

(110085330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Beagle Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 57.296.

—
Extrait des résolutions prises par assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société en date du 11 novembre 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 11 novembre 2010 que:

- Monsieur François Georges a démissionné de son poste d'administrateur de la Société; et

- Monsieur Mikael Wirén, avec adresse professionnelle à Nybrogatan 15, SE-114 39 Stockholm, a été nommé administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 mai 2011.

Un Mandataire

Référence de publication: 2011076051/15.

(110085292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Compagnie Benjamin de Rothschild Opportunities, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 152.845.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 17 mai 2011:

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire les Administrateurs suivants, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012:

* Mr. Hugo FERREIRA, Président du Conseil d'Administration et Administrateur

* Mr. Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, Administrateur

* Mr. Reggie VAN LEER, Administrateur

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à.r.l, en tant que Réviseur d'Entreprises agréé pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président

- Mr. Hugo Ferreira, LA COMPAGNIE BENJAMIN DE ROTHSCHILD S.A., 29 Route de Pré-Bois, CH-1215 GENEVE 15

Administrateurs

- Mr. Hugo Ferreira, LA COMPAGNIE BENJAMIN DE ROTHSCHILD S.A., 29 Route de Pré-Bois, CH-1215 GENEVE 15

- Mr. Geoffroy Linard de Guertechin, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20 Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 LUXEMBOURG

- Mr. Reggie Van Leer, 6 rue Léandre Lacroix, L-1913 LUXEMBOURG

Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à.r.l ayant son siège social à L - 1471 Luxembourg, 400, Route d'Esch, BP 1443.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Fabienne WALTZING / Nathalie SCHROEDER

Mandataire Principal / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2011087651/33.

(110097729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Centerscape Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 121.512.

L'adresse privée de Monsieur Rob JENNER, gérant de catégorie A, né le 5 juin 1976 à Rinteln, Allemagne, est 3 Marina Heights, Basin Approach, Londres E14 7JA, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour avis sincère et conforme

Pour Centerscape Europe S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011076068/14.

(110084693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

EPF Market Centre Taunton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 134.029.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 27 mai 2011, le mandat du Réviseur d'Entreprise PricewaterhouseCoopers S.à r.l. est reconduit pour une période expirant au moment de l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 par l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Pour la Société

TMF Management Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011076128/15.

(110085336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Ostak S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 123.640.

L'an deux mille onze, le vingt mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée HOLDING AKEMIS S.à r.l., avec siège social actuellement à L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.447, ici représentée par son gérant Monsieur Aymeric KEMPF, gérant de sociétés, demeurant actuellement à F-57950 Montigny-les-Metz, 23, rue Charles de Gaulle, lui-même ici représentée par Monsieur Sebastien FEVE, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "OSTAK S.à r.l.", ayant son siège social à L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 123.640, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 3 janvier 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 409 du 20 mars 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach

en date du 28 janvier 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 549 du 13 mars 2009

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,-EUR), entièrement libérées.

- Que la comparante est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer, avec effet au 11 mai 2011, l'adresse du siège social vers L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg."

Deuxième résolution

L'associée unique déclare que l'adresse de l'associé unique est dorénavant L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains.

Troisième résolution

L'associée unique déclare que l'adresse du gérant unique est dorénavant F-57950 Montigny-les-Metz, 23, rue Charles de Gaulle.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de supprimer le deuxième et le troisième alinéa de l'article 6 des statuts.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 800,-EURs.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sebastien FEVE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 mai 2011. Relation GRE/2011/1978. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011075827/49.

(110084543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Koch Chemical Technology European Treasury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 131.215.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth of April.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Koch CTG S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under Luxembourg law, having its registered office at Zone Industrielle Riedgen, L-3451 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 90563,

here represented by Gaelle Bernard, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given under private seal on April 14, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing under the laws of Luxembourg under the name of “Koch Chemical Technology European Treasury S.à r.l.” (the Company), with registered office at Zone Industrielle Riedgen, L-3451 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131215, established pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated August 21, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2184 of October 3, 2007.

II. The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company’s share capital to the extent of two Euro (EUR 2,00) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) to twelve thousand five hundred two Euro (EUR 12.502,00), by creation and issuance of two (2) new shares of one Euro (EUR 1,00) each (the New Shares), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Koch CTG S.à r.l., prenamed, declares to subscribe the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, for an aggregate amount of two Euro (EUR 2,00), together with a total share premium in the amount of one million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight Euro (EUR 1.999.998,00), by contribution in kind in the total amount of two million Euro (EUR 2.000.000,00), consisting in the conversion of a receivable in the same aggregate amount held by Koch CTG S.à r.l., prenamed, towards the Company (the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of April 14, 2011 of Koch CTG S.à r.l., prenamed, certified “true and correct” by its management;
- a contribution declaration of Koch CTG S.à r.l., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

Effective implementation of the contribution in kind

Koch CTG S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than Koch CTG S.à r.l., prenamed, is entitled to any rights as to the Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the conversion.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated April 14, 2011, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. Pursuant to the above resolutions, the first paragraph of article 6 of the Company’s articles is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. First paragraph.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred two Euro (EUR 12.502,00) represented by twelve thousand five hundred two (12.502) shares of one Euro (EUR 1,00) each.”

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders’ meeting are estimated at approximately three thousand Euro (EUR 3.000,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above, The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L’an deux mille onze, le quatorze avril.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Koch CTG S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Zone Industrielle Riedgen, L-3451 Dudelange, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90563,

ici représentée par Gaelle Bernard, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 avril 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne vaudra que par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand Duché de Luxembourg sous la dénomination «Koch Chemical Technology European Treasury S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au Zone Industrielle Riedgen, L-3451 Dudelange, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131215, constituée suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2184 du 3 octobre 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux Euro (EUR 2,00) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à douze mille cinq cent deux Euro (EUR 12.502,00), par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Koch CTG S.à r.l., susnommée, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, pour un montant total de deux Euro (EUR 2,00), ensemble avec une prime d'émission totale d'un million neuf cent quatre-vingt-dix neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix huit Euro (EUR 1.999.998,00), par apport en nature d'un montant total de deux millions d'Euro (EUR 2.000.000,00), consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par Koch CTG S.à r.l., susnommée, à l'encontre de la Société (la Créance), laquelle Créance est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 14 avril 2011 de Koch CTG S.à r.l., susnommée, certifié «sincère et véritable» par ses gérants;
- une déclaration d'apport de Koch CTG S.à r.l., susnommée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction de la Créance.

Réalisation effective de l'apport

Koch CTG S.à r.l., susnommée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que Koch CTG S.à r.l., susnommée, ne détient de droit sur la Créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer sa conversion.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 14 avril 2011, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. Suite aux résolutions prises ci-dessus, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent deux Euro (EUR 12.502,00), représenté par douze mille cinq cent deux (12.502) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille Euro (EUR 3.000,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Bernard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 avril 2011. Relation: EAC/2011/5251. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011076219/138.

(110084733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Procyon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 123.643.

L'an deux mille onze, le vingt mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée SLIF S.à r.l., avec siège social actuellement à L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 116.280, ici représentée par son gérant Monsieur Aymeric KEMPF, gérant de sociétés, demeurant actuellement à F-57950 Montigny-les-Metz, 23, rue Charles de Gaulle, lui-même ici représentée par Monsieur Sebastien FEVE, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "PROCYON S.à r.l.", ayant son siège social à L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 123.643, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 3 janvier 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 408 du 20 mars 2007, et

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 28 janvier 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 549 du 13 mars 2009.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,-EUR), entièrement libérées.

- Que la comparante est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer, avec effet au 11 mai 2011, l'adresse du siège social vers L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg."

Deuxième résolution

L'associée unique déclare que l'adresse de l'associé unique est dorénavant L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains.

Troisième résolution

L'associée unique déclare que l'adresse du gérant unique est dorénavant F-57950 Montigny-les-Metz, 23, rue Charles de Gaulle.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de supprimer le deuxième et le troisième alinéa de l'article 6 des statuts.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 800,-EURs.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sebastien FEVE, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 27 mai 2011. Relation GRE/2011/1975. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011075835/49.

(110084601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Lagoon Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 160.484.

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of April.

Before us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Lagoon Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg trade and companies' register,

duly represented by Ms. Carole Noblet, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 8 April 2011.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of Lagoon Finance S.à r.l. a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg not yet registered with the Luxembourg trade and companies' register, incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 4 April 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

Sole Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 2 of the articles of association of the Company as follows:

"The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment (including loans, claims and other financial assets), the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, loans, claims and other financial assets.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

The object of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand one hundred euro (€ 1,100.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the German and the French text, the German version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Es folgt die Deutsche übersetzung des Englischen textes:

Im Jahre zweitausendelf, den achten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch/Alzette, Großherzogtum Luxemburg,

Lagoon Holding S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet und bestehen nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg, noch nicht im luxemburgischen Handelsund Gesellschaftsregister eingetragen,

hier vertreten durch Frau Carole Noblet, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 8. April 2011.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben eingetragen zu werden.

in ihrer Eigenschaft als Einzelgesellschafterin (nachfolgend "die Einzelgesellschafterin") der Lagoon Finance S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet und bestehen nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg, noch nicht im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister eingetragen wirksam gegründet gemäß notarieller Urkunde von Herrn Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 4 April 2011 und noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, eingetragen, (nachfolgend die "Gesellschaft"),

Die Erschienene, welche wie zuvor beschrieben wirksam vertreten wird, ersucht den unterzeichnenden Notar folgendes zu beurkunden:

Alleiniger Beschluss

Die Einzelgesellschafterin beschließt Artikel 2 der Gesellschaftssatzung in der Weise zu ändern und dergestalt neu zu formulieren, dass er nun wie folgt lautet:

“ **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art (einschließlich Darlehen, Ansprüchen und anderer finanziellen Vermögenswerte), der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen, Darlehen, Ansprüche und anderen Vermögenswerte.

Die Gesellschaft kann zudem Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Die Gesellschaft wird insbesondere die Gesellschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, mit den notwendigen Dienstleistungen in Bezug auf Verwaltung, Kontrolle and Verwertung versorgen. Zu diesem Zweck kann die Gesellschaft auf die Unterstützung anderer Berater zurückgreifen.

Der Zweck der Gesellschaft wie oben beschrieben is im weitesten Sinne zu verstehen, so dass jede Aktivität, Operation, Transaktion oder Zweck der direkt oder indirekt hiermit verbunden ist, eingeschlossen ist, wobei die Gesellschaft keine Transaktion vornehmen wird die zu einer Verpflichtung der Gesellschaft führen würde, die als eine regulierte Tätigkeit von dem Finanzsektor angesehen werden würde.

Kostenschätzung

Die im Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde entstehenden Auslagen, Kosten Gebühren und Belastungen, gleich welcher Art, werden von der Gesellschaft getragen und betragen schätzungsweise eintausend einhundert euro (€ 1.100.-).

Erklärung

Der unterzeichnende Notar beherrscht die englische Sprache in Wort und Schrift und bestätigt auf Nachfrage der erschienenen Partei, dass die vorliegende Urkunde auf Englisch abgefasst ist nebst einer deutschen Fassung; im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung, soll die englische Fassung maßgeblich sein.

Worüber die vorliegende Urkunde in Luxemburg unterzeichnet wurde, an dem Tag, welcher zu Anfang der Urkunde erwähnt wird.

Die Urkunde wurde dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei vorgelesen, ferner haben der Bevollmächtigte und der Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: Noblet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 avril 2011. Relation: EAC/2011/5025. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011072860/106.

(110080987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Kebo, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 134.801.

—
Extrait de l'acte de cession de parts du 17 décembre 2010

Il résulte de l'acte de cession du 17 décembre 2010 entre La société NORDIM S.A. ayant son siège social au 117, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B106036, Propriétaire de 50 parts sociales dans la Société KEBO S.à.r.l.;

et

La Société GINLO S.A., ayant son siège social au 117, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B116463, Propriétaire de 50 parts sociales dans la Société KEBO S.à.r.l.;

que:

50 parts sociales détenues par la société NORDIM S.A. dans le capital de la Société KEBO S.à.r.l., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B134801, sont entièrement cédées à société GINLO S.A.

Le mandataire

Référence de publication: 2011077205/19.

(110085649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Celsus SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.198.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 juin 2011

Cinquième résolution:

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK. L'Assemblée désigne à partir du 20 juin 2011 et pour une période de deux années, Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING. L'Assemblée désigne à partir du 20 juin 2011 et pour une période de deux années, Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CELSUS S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011086581/22.

(110098162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Corsica Gestion, Société Civile.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg E 4.197.

Monsieur Christophe BACOU, Associé, nouvelle résidence au 12, rue Salle l'Evêque, F-34000 Montpellier, France,
Madame Hélène MAZIERE, Associé, nouvelle résidence au 12, rue Salle l'Evêque, F-34000 Montpellier, France,

Pour la société

CORSICA GESTION

Référence de publication: 2011076073/11.

(110085210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Dok, Société Anonyme.

Siège social: L-8284 Kehlen, 36, rue de Kopstal.

R.C.S. Luxembourg B 93.241.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 6 mai 2011 de la société constituée suivant acte notarié du 9 avril 2003.

Résolutions:

L'assemblée accepte la reconduction des mandats des administrateurs, à savoir:

- Monsieur Maurice Molitor, demeurant à L-8284 Kehlen, 36, rue de Kopstal,
- Monsieur Patrick Gregorius, demeurant à L-5855 Hesperange, 1A, rue Jos Sunnen
- Monsieur Philippe Molitor, demeurant à D-60598 Frankfurt, Grethenweg 55

L'assemblée accepte la reconduction de l'administrateur-délégué, à savoir Monsieur Maurice Molitor, demeurant à L-8284 Kehlen, 36, rue de Kopstal.

L'assemblée accepte la reconduction du commissaire aux comptes, Monsieur Gilles Apel, demeurant professionnellement à L-1853 Luxembourg, 24, rue Leon Kauffman.

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2017.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Maurice Molitor

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011076109/24.

(110084715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Solutis S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. MULTISERVICES Luxembourg Sà r.l.).

Siège social: L-3961 Ehlang-sur-Mess, 35B, rue des 3 Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 155.467.

L'an deux mil onze, le treize mai.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Philippe PLASKACZ, attaché commercial, demeurant à 2, rue Joseph Bonnet, F-57710 Tressange,
- 2) Monsieur Hervé WETZ, responsable administratif, demeurant à 181A, rue de la République, F-57240 Knutange, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire pour:
- 3) La société DRV S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège à L-4391 Pontpierre, 73, rue de Luxembourg, (RCS Luxembourg N°B104.364), en vertu d'une procuration donnée le 11 mai 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées au présent acte

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "MULTISERVICES Luxembourg S.à r.l" avec siège social à L-4391 Pontpierre, 73, rue de Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 août 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2277 du 25 octobre 2010,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 155.467.

Lesquels associés agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital, ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes prises à l'unanimité par eux:

Première résolution

Les associés changent la dénomination de la Société en «SOLUTIS S.à.r.l» et modifient en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «SOLUTIS S.à.r.l.».

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social d'un montant de quatre mille euros (4.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, à un montant de seize mille cinq cents euros (16.500,- EUR) par la création et l'émission de trente-deux (32) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

Troisième résolution

Souscription et Libération de l'augmentation de capital

Les trente-deux (32) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune ont été souscrites comme suit:

1.- La société DRV S.A, représentée comme ci-avant, déclare souscrire seize (16) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune, par un apport en espèces d'un montant de deux mille euros (2.000,- EUR).

2.- Monsieur Eric PLASKACZ, chargé d'affaires, né le 06 février 1963 à Briey (France), demeurant à 5, rue du Chemin de Fer, F-57300 Hagondange, déclare souscrire seize (16) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune, par un apport en espèces d'un montant de deux mille euros (2.000,- EUR).

La libération a eu lieu moyennant des versements en espèces d'un montant de quatre mille euros (4.000,- EUR).

La somme de quatre mille euros (4.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède les associés décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à seize mille cinq cents euros (16.500,-EUR) divisé en 132 (cent trente-deux) parts d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune souscrites et attribuées comme suit:

1.- Monsieur Hervé WETZ, prénommé,	26
2.- Monsieur Philippe PLASKACZ, prénommé	23
3.- La société DRV S.A, prénommé	67
4.- Monsieur Eric PLASKACZ, prénommé,	16
Total: cent trente-deux parts	132

Cinquième résolution

Les associés changent le siège social vers 35B, rue des 3 Cantons, L-3961 Ehlangesur-Mess et modifient en conséquence la première phrase de l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Reckange-sur-Mess.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement à 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: P. PLASKACZ, H. WETZ, E. PLASKACZ, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mai 2011. Relation: LAC/2011/22587. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Référence de publication: 2011077270/73.

(110085681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

ING RE NPF Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.085.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth of May.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ING RE NPF Soparfi D S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg, number B 120.086, duly represented by its manager IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, duly represented by two of its managers Mister Sean Murray and Gilles Jacquet, themselves here represented by Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on May 25th, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole partner of "ING RE NPF Soparfi C S.à r.l.", a limited liability corporation with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Remich, on September 21st, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2157 dated November 18th, 2006. These Articles of Association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on July 16th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1891 dated September 14th, 2010.

The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.-EUR) represented by one hundred twenty-five (125) parts, with a nominal value of one hundred euro (100.-EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the corporate capital by an amount of one hundred euro (100.-EUR), so as to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred euro (12.500.EUR) to twelve thousand and six hundred euro (12.600.-EUR), by issuing one (1) new part with a par value of one hundred euro (100.EUR), having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing sole partner "ING RE NPF Soparfi D S.à r.l." declares to subscribe the one (1) new part and to pay it up, fully in cash, at its par value of one hundred euro (100.-EUR), together with a total issue premium of nine hundred seventy-seven thousand six hundred and twenty-two euro (977.622.-EUR) so that the amount of nine hundred seventy-seven thousand seven hundred and twenty-two euro (977.722.EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing sole partner resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at twelve thousand and six hundred euro (12.600.-EUR) represented by one hundred twenty-six (126) parts of a par value of one hundred euro (100.-EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille onze, le vingt-six mai.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ING RE NPF Soparfi D S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 120.086, dûment représentée par son gérant IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, dûment représentée par deux de ses gérants Monsieur Sean Murray et Monsieur Gilles Jacquet, eux-mêmes ici représentés par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 25 mai 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «ING RE NPF Soparfi C S.à r.l.», avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, en date du 21 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2157 du 18 novembre 2006 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1891 du 14 septembre 2010.

Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cent euros (100.-EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) à douze mille six cents euros (12.600.-EUR), par l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, la (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) et entièrement libérée en espèces a été souscrite par l'associé «ING RE NPF Soparfi D S.à r.l.», ensemble avec une prime d'émission totale de neuf cent soixante-dix-sept mille six cent vingt-deux euros (977.622,-EUR) de sorte que le montant de neuf cent soixante-dix-sept mille sept cent vingt-deux euros (977.722,-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600.-EUR) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune.”

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2011. LAC/2011/24947. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011075737/103.

(110084649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Assursud S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4204 Esch-sur-Alzette, 58, rue Large.

R.C.S. Luxembourg B 161.181.

—
STATUTS

L'an deux mille onze.

Le premier juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Jean Baptiste EVERARD, agent d'assurances, né à Dudelange, le 12 février 1952, demeurant à L-4204 Esch-sur-Alzette, 58, rue Large.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ASSURSUD S.à r.l..

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurances par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés; la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

84375

Souscription

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Jean Baptiste EVERARD, prénommé, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Jean Baptiste EVERARD, agent d'assurances, né à Dudelange, le 12 février 1952, demeurant à L-4204 Esch-sur-Alzette, 58, rue Large.

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

III.- Le siège social de la société se trouve à L-4204 Esch-sur-Alzette, 58, rue Large.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean Baptiste EVERARD, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} juin 2011. Relation GRE/2011/2096. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 1^{er} juin 2011.

Référence de publication: 2011076029/71.

(110085446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Credit Axiom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.819.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil d'administration de la Société prises en date du 27 mai 2011 que:

- suite à la démission de Maître Philippe Morales de ses fonctions d'administrateur de la Société, a été nommé comme nouvel administrateur Maître Jean de Mestral, avocat, né à Saint-Saphorin-sur-Morges (Suisse), le 03 janvier 1963, demeurant au 9 route de Suisse CH-1295 Mies (Suisse).

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016.

- Monsieur Björn Sundebý demeurant au 14 route de Founex CH-1296 Coppet (Suisse) a été nommé aux fonctions d'administrateur-délégué de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011076074/17.

(110085018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Guillaume S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 134.034.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 9 juin 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 30, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011. L'assemblée générale du 9 juin 2011 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.
- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

Pour *GUIMAUVE SA- SPF*

Société Anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2011080016/20.

(110089421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Capital Européen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 114.012.

—
Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 16. Juni 2010, abgehalten in Luxembourg um 11:00

Der Verwaltungsrat beschloss einstimmig, den Gesellschaftssitz von bisher 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg, nach künftig 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 18.06.2010.

Für die Gesellschaft *Capital Européen S.A.*

Référence de publication: 2011076075/13.

(110084875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.711.

—
Par résolutions signées en date du 13 mai 2011 l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Sam Block III, avec adresse au 57, Berkeley Square, bâtiment Lansdowne House, W1J6ER London, Royaume Uni de son mandat de gérant avec effet au 28 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Référence de publication: 2011076078/13.

(110085456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

QCP GCO Equity Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.760.

—
En date du 10 juin 2011, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. La démission de Frank Walenta, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
2. La démission de Marjoleine van Oort, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
3. Steven Davidson est révoqué en tant que gérant de la société avec effet immédiat.
4. Kees-Jan Avis, né le 30/12/1981 à Heemstede, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
5. Wim Rits, né le 14/06/1970 à Merksem, Belgique, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
6. Michael Anthony Huber, né le 7.12.1968 à New York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse au 345 W13 Street, 2C, NY 10014 New York, Etats-Unis d'Amérique, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Suite aux résolutions 1-6 de l'associé unique, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Mr. Michael Anthony Huber, gérant;
- Mr. Joshua L. Steiner, gérant;

- Mr. Wim Rits, gérant;
- Mr. Kees-Jan Avis, gérant.

7. Le siège social de la société est transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011083321/28.

(110092623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Châteaux Management France S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 94.304.

L'an deux mille onze, le dix-neuf mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHATEAUX MANAGEMENT FRANCE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Mersch, en date du 13 juin 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 784 du 25 juillet 2003. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 28 juin 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2093 du 6 octobre 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Robin Budowski, Gynisberg 3, CH-2565 Jens.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne Busciglio, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Joseph Treis, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis envoyés aux actionnaires.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. - Qu'il appert de cette liste de présence que sur 3.540 (trois mille cinq cent quarante) actions représentant l'intégralité du capital souscrit, 3.494 actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Présentation des rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises indépendant sur l'émission proposée d'obligations convertibles non garanties, pour un montant maximal de 650.000 Euros, au taux de 4.75% par an, avec échéance en 2021.

2. Autorisation au Conseil d'Administration de la Société: (i) à procéder à l'émission d'obligations convertibles non garanties, pour un montant maximal de 650.000 Euros, au taux de 4.75% par an, avec échéance en 2021; et (ii) à déterminer les modalités et les conditions applicables à l'émission des obligations visées sous (i) ci dessus.

3. Renonciation par les actionnaires de la Société à leur droit préférentiel de souscription des obligations convertibles visées au point 2.

4. Augmentation du capital autorisé de EUR 2.000.000 (deux millions d'euros) à EUR 2.650.000 (deux million six cent cinquante mille euros), représenté par 5.300 (cinq mille trois cent) actions d'une valeur nominale de EUR 500 (cinq cents euros) chacune et autorisation à donner au Conseil d'Administration d'augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit de la Société dans les limites du nouveau capital autorisé et en cas de conversion des prédites obligations en actions de la Société, selon le rapport de conversion déterminé dans l'instrument de prêt convertible.

5. Modification de l'article 3 des statuts de la Société en conséquence de la résolution visée au point 4.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a ris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée entend (a) le rapport du Conseil d'Administration de la Société sur l'émission proposée d'obligations convertibles non garanties, pour un montant maximal de 650.000 Euros, au taux de 4.75% par an, avec échéance en 2021; et b) le rapport établi conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales par le réviseur d'entreprises GRANT THORNTON LUXAUDIT S.A., avec siège social à Luxembourg, en date du 18 mai 2011 et qui a

trait à l'apport en nature qui sera réalisé en cas d'exercice par les détenteurs des obligations convertibles de leur droit de conversion de celles-ci en actions de la Société.

Le rapport de GRANT THORNTON LUX-AUDIT S.A. conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des obligations convertibles à émettre ne correspond pas au moment de la conversion au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Les deux rapports susmentionnés sont approuvés par l'Assemblée et annexés aux présentes.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser le Conseil d'Administration de la Société: (i) à procéder à l'émission d'obligations convertibles non garanties, pour un montant maximal de 650.000 Euros, au taux de 4.75% par an, avec échéance en 2021; et ii) à déterminer les modalités et les conditions applicables à l'émission des obligations visées sous (i) ci dessus.

Troisième résolution

Chacun des actionnaires présents ou représentés déclare qu'il renonce à son droit préférentiel de souscription aux obligations convertibles à émettre conformément à la résolution 2 ci-dessus, et l'Assemblée reconnaît expressément les déclarations précitées.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital autorisé de la Société de EUR .000.000 (deux millions d'euros) à EUR 2.650.000 (deux million six cent cinquante mille euros), représenté par 5.300 (cinq mille trois cents) actions d'une valeur nominale de EUR 500 (cinq cents euros) chacune.

Elle décide encore que 1.300 (mille trois cents) actions d'une valeur nominale de EUR 500 (cinq cents euros) sont réservées pour l'émission d'actions de la Société en cas de demande de conversion d'obligations convertibles émises conformément à la résolution 2 ci-dessus en actions de la Société et conformément aux termes et conditions telles que spécifiés dans les documents d'émission des obligations.

L'Assemblée décide d'autoriser le Conseil d'Administration à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit de la Société, pendant une période de 5 ans à partir de la date de publication de l'acte de la présente assemblée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C dans les limites du nouveau capital autorisé et à la suite de la conversion des obligations précitées en actions de la Société, selon le rapport de conversion déterminé dans l'instrument de prêt convertible.

Après avoir entendu le rapport prévu par l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée autorise le Conseil d'Administration à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cadre du capital autorisé.

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 1.770.000.-(un million sept cent soixante-dix mille euros), représenté par 3.540 (trois mille cinq cent quarante) actions d'une valeur nominale de EUR 500.-(cinq cents euros) chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont nominatives.

Le capital autorisé est fixé à EUR 2.650.000.-(deux millions six cent cinquante mille euros) représenté par 5.300 (cinq mille trois cent) actions d'une valeur nominale de EUR 500.-(cinq cents euros) chacune, dont 1.300 actions d'une valeur nominale de EUR 500 sont réservées pour l'émission d'actions de la société en cas de demande de conversion d'obligations convertibles émises par la société en actions. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans les limites du capital autorisé, soit par apports nouveaux, soit par incorporation de tout ou partie des réserves, soit par conversion de créances en capital soit par tout autre moyen, avec ou sans émission d'actions nouvelles. Le conseil d'administration est autorisé à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cadre du capital autorisé. Les augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé peuvent être faites pendant un délai de cinq ans à partir de la date de publication de l'autorisation (prise en date du 19 mai 2011) au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. BUDOWSKI, C. BUSCIGLIO, J. TREIS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2011. Relation: LAC/2011/23312. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011073475/107.

(110081046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

CMT SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3726 Rumelange, 7, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 149.241.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 1^{er} mars 2011

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 7, rue de la Fontaine à L-3726 Rumelange.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011076085/11.

(110085552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Corum International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 76.795.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 17 mai 2011 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Marjoleine van Oort, en tant qu'administrateur B, est acceptée avec effet au 1^{er} mars 2011.

- Ivo Hemelraad, né le 12 octobre 1961 à Utrecht (Pays-Bas) avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur B de la société avec effet au 1^{er} mars 2011 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2017.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 30 mai 2011.

Référence de publication: 2011076089/17.

(110085226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

DB Value S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.630.000.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.492.

Umlaufbeschluss des Rates der Geschäftsführer vom 2. Mai 2011

Aus dem Umlaufbeschluss des Rates der Geschäftsführer der Gesellschaft vom 2. Mai 2011 geht hervor daß:

- Der Rat der Geschäftsführer der Gesellschaft ein neues Unterschriftenverzeichnis erstellt und dessen Hinterlegung beim dem Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg beschlossen hat.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 31. Mai 2011.

In Vertretung von DB Value S.à r.l.,

Max Kremer

Référence de publication: 2011076102/16.

(110084521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

AJL Mediacorporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5534 Remich, 17, rue Foascht.

R.C.S. Luxembourg B 95.786.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendelf, am vierten Mai.

Vor Uns Roger ARRENSDORFF, Notar im Amtssitze zu Bad-Mondorf.

Sind erschienen:

1) Cordula LAUER, Krankenschwester, wohnhaft zu D-66679 Losheim, Vierherrenwald 145,

2) Tim LAUER, Mediendesigner, wohnhaft zu D-50677 Köln, Ohmstrasse 36.

3) Alfred LAUER, Arzt, wohnhaft zu D-66679 Losheim, Vierherrenwald 145,

Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft "IVESCO S.A.", mit Sitz zu L-5630 Mondorf-les-Bains, 4, avenue Dr. Klein.

Cordula und Tim-die LAUER, beide vorgenannt, hier vertreten durch Alfred LAUER, vorgenannt, auf Grund von zwei Vollmachten unter Privatschrift vom 28. Februar 2011 und vom 16. März 2011,

welche Vollmachten nach ne varietur Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleiben um mit derselben einregistriert zu werden,

IVESCO SA, vorgenannt, vertreten wie hiavor erwähnt, handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Anteilinhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "AJL MEDIACORPORATION S.à r.l.", mit Sitz zu L-5534 Remich, 17, rue Foascht, eingetragen im Handels-und Firmenregister unter der Nummer B 95.786, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen vor Notar Alphonse LENTZ aus Remich am 1. September 2003, veröffentlicht im Memorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 1071 vom 15. Oktober 2003.

Sodann hat die Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, den Notar ersucht um ihre Erklärungen und Feststellungen wie folgt zu beurkunden:

1) Dass die Gesellschaft "AJL MEDIACORPORATION S.à r.l." gegründet wurde wie hiavor erwähnt.

2) Dass das Gesellschaftskapital vorgenannter Gesellschaft ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (12.500,- EUR) beträgt und in EINHUNDERT (100) Anteile zu je EINHUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (125.- EUR) eingeteilt ist.

3) Dass die Gesellschaft "IVESCO S.A.", vorgenannt, alleinige Eigentümerin der genannten Gesellschaft "AJL MEDIACORPORATION S.à r.l." ist, welche das gesamte Gesellschaftskapital von ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (12.500,- EUR) hält und dementsprechend den ausdrücklichen Wunsch äussert die Gesellschaft, rückwirkend zum 31. Dezember 2010, aufzulösen und sich bereit erklärt alle Aktiva und Passiva der Gesellschaft zu übernehmen und für allfällige Schulden aufzukommen und dass somit dieselbe vollständig liquidiert ist.

Sie ernennt Alfred LAUER, vorgenannt, zum Liquidator der Gesellschaft.

Sodann erteilt die Komparentin dem Geschäftsführer der aufgelösten Gesellschaft Entlastung.

Die Geschäftsbücher der aufgelösten Gesellschaft werden für die Dauer von fünf (5) Jahren im Gesellschaftssitz der aufgelösten Gesellschaft hinterlegt.

Worüber Urkunde, Errichtet wurde zu Bad-Mondorf, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. LAUER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 17 mai 2011. REM 2011 / 646. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011079175/47.

(110088403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

B&C HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.794.262,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.867.

—
EXTRAIT

Suite à plusieurs transferts de parts entre parties en date du 25 mai 2011, certaines parts sociales détenues dans la Société ont été transférées de la manière suivante :

- TK II ColInvest S.a r.l., une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 12.500, ayant son siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.553 («TK II ColInvest») a transféré 64 parts sociales de catégorie B, 64 parts sociales de catégorie C, 64 parts sociales de catégorie D, 64 parts sociales de catégorie E et 4.035 parts sociales de catégorie F à Triton Fund II No.2 L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1150 («Triton Fund II No.2 L.P.»);

- TK II ColInvest a transféré 25 parts sociales de catégorie B, 25 parts sociales de catégorie C, 25 parts sociales de catégorie D, 25 parts sociales de catégorie E et 1.565 parts sociales de catégorie F à TWO Triton Fund F&F No.2 L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 767 («TWO Triton Fund F&F No.2 L.P.»);

- TK II ColInvest a transféré 978 parts sociales de catégorie B, 978 parts sociales de catégorie C, 978 parts sociales de catégorie D, 978 parts sociales de catégorie E et 61.777 parts sociales de catégorie F à Triton Fund II L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 702 («Triton Fund II L.P.»);

- TK "ColInvest a transféré 34 parts sociales de catégorie B, 34 parts sociales de catégorie C, 34 parts sociales de catégorie D, 34 parts sociales de catégorie E et 2.134 parts sociales de catégorie F à TWO Triton Fund F&F L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 701 («TWO Triton Fund F&F L.P.»); et

- TK II ColInvest a transféré 31 parts sociales de catégorie B, 31 parts sociales de catégorie C, 31 parts sociales de catégorie D, 31 parts sociales de catégorie E et 1.991 parts sociales de catégorie F à TWO Triton Fund (Executives) L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 704 («TWO Triton Fund (Executives) L.P.»).

En conséquence, les parts sociales de la Société sont à présent détenues comme suit:

TK II ColInvest S.a r.l.	4.530 parts sociales de catégorie A
Triton Fund II No.2 L.P.	5.435 parts sociales de catégorie A
	1.422 parts sociales de catégorie B
	1.422 parts sociales de catégorie C
	1.422 parts sociales de catégorie D
	1.422 parts sociales de catégorie E
	89.838 parts sociales de catégorie F
TWO Triton Fund F&F No.2 L.P.	2.106 parts sociales de catégorie A
	553 parts sociales de catégorie B
	553 parts sociales de catégorie C
	553 parts sociales de catégorie D
	553 parts sociales de catégorie E
	34.814 parts sociales de catégorie F
Triton Fund II L.P.	83.253 parts sociales de catégorie A
	21.786 parts sociales de catégorie B
	21.786 parts sociales de catégorie C
	21.786 parts sociales de catégorie D
	21.786 parts sociales de catégorie E
	1.375.990 parts sociales de catégorie F
TWO Triton Fund F&F L.P.	2.874 parts sociales de catégorie A

	755 parts sociales de catégorie B
	755 parts sociales de catégorie C
	755 parts sociales de catégorie D
	755 parts sociales de catégorie E
	47.502 parts sociales de catégorie F
TWO Triton Fund (Executives) L.P.	2.684 parts sociales de catégorie A
	704 parts sociales de catégorie B
	704 parts sociales de catégorie C
	704 parts sociales de catégorie D
	704 parts sociales de catégorie E
	44.356 parts sociales de catégorie F

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour B&C HoldCo S.a r.l.

Signature

Référence de publication: 2011076040/72.

(110085200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

De Darlion Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 85.507.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 30 mai 2011

La démission de Monsieur Mohammed KARA de son poste d'administrateur et président du conseil d'administration de la société est acceptée.

Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur et président du conseil d'administration de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

DE DARLION INDUSTRIES S.A.

Georges BIEDERICH

Administrateur

Référence de publication: 2011076103/17.

(110084685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Rollasun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 133.629.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 1^{er} juin 2011

Délibérations

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

1. D'accepter la démission de Madame Isabelle BOULANGER de ses fonctions d'administrateur de la société;
2. De nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire, la personne suivante, son mandat expirant le 31 décembre 2013:

Monsieur Frank NATUREL, directeur de sociétés, demeurant à L-3321 Berchem, 24, rue Meckenheck, né à Metz (France) le 2 juin 1967.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011077316/19.

(110086090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Drake Recoveries S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.049.

In the year two thousand and eleven, on the sixth of June.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CVI GVF (Lux) Master S. à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 119271, duly represented by Andreia-Beatrice Ghioca, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 1 June 2011.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Drake Recoveires S.à r.l., a société à responsabilité limitée de titrisation having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 132049 incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, on 23rd August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 26th October 2007, number 2434 (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder decide to change the financial year of the Company in order for the financial year to start every year on 1st January and close on 31th December of each year,

and subsequently to amend the art. 23 and the first paragraph of the art. 24 of the Articles of Incorporation, as follows:

Art. 23. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 24. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

As a result, the financial year started on 1st June 2011 will close on 31th December 2011.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 1000.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed in worded in English, followed by a French version and in case discrepancies between the English and the French, the English version will be binding.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le six juin,

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

CVI GVF (Lux) Master S. à r.l., une société à responsabilité limitée constitué et existant selon les lois luxembourgeois, ayant son siège social à 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B119271,

ici représentée par Andreia-Beatrice Ghioca, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 1 juin 2011.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Drake Recoveries S.à r.l., une société à responsabilité limitée de titrisation ayant son siège social à 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de

Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132049, constituée par un acte du Maître Joseph Elvinger du 23 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2434, le 26 octobre 2007, (la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier la période de l'année sociale de la Société et l'article 23 ainsi que le premier paragraphe de l'article 24 des Statues de la manière suivante:

« **Art. 23.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 24. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.»

Il en résulte que l'exercice social ayant commencé le 1^{er} juin 2011 sera clôturée le 31 décembre 2011.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1000.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A-B. Ghioca et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juin 2011. LAC/2011/26391. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011080737/81.

(110090220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

T'Scheier SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5721 Aspelt, 1, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.142.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/06/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011087803/10.

(110097546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Sparkling Tours S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 41, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 125.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011087801/10.

(110097604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.
